



**FONDS DE SOLIDARITE ET DE
DEVELOPPEMENT DES
INITIATIVES ETUDIANTES**

Bilan 2018-2019

www.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

SOMMAIRE

Edito	3
Les moyens financiers	4
Un fonds réformé au bénéfice des porteurs de projets.....	4
1. Clarification des critères.....	4
2. Refonte du circuit de traitement des demandes	5
3. Apporter plus de visibilité au fonds.....	6
Bilan général des attributions et versements	9
4. Le bilan des attributions de l'aide sociale d'urgence	10
5. Le financement des associations représentatives étudiantes	10
6. Répartition de la part du fonds destinée au soutien aux initiatives étudiantes	11
Table des graphiques.....	19

EDITO

« Forte de ses plus de 150 associations, l'Université de Nantes apporte un soutien fort à sa vie associative foisonnante qui, chaque année, se développe de plus en plus.

Le premier levier de ce soutien passe évidemment par le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE), dont vous allez lire le bilan 2018-2019. Ce fonds, après avoir été réformé en 2016, s'est stabilisé dans sa forme actuelle après s'être progressivement adapté aux besoins et usages. Un grand cap à venir sera bien sûr sa nécessaire évolution pour s'adapter aux enjeux de Nantes Université, et aux nouveaux profils d'étudiants qui vont agrandir notre communauté.

Ce soutien financier ne saurait être le seul. Notre établissement continue le travail initié ces dernières années pour faciliter et simplifier l'engagement des étudiants et les tâches qui y sont liées. Cela passe par la simplification administrative, mais aussi par une plus grande agilité dans l'accompagnement et la gestion des projets des associations.

Je souhaite pour terminer saluer le travail et l'engagement de la Direction de la Vie étudiante, ainsi que celui des référents vie associative dans les composantes. Leur action conjuguée est le véritable rouage central de cette mécanique très particulière qu'est la vie associative. Ils permettent ainsi son développement et sa bonne structuration. »



Hugo Boisaubert,
Vice-président Vie Étudiante

LES MOYENS FINANCIERS

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) a pour objectif le soutien financier des projets étudiants. Alimenté par une partie des droits d'inscription acquittés par les étudiants auprès de leur université jusqu'en 2018, il est désormais abondé en partie par la **Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)**.

La CVEC est composée des montants du FSDIE et du SUMPPS qui étaient auparavant inclus dans les droits d'inscription et de la cotisation au SUAPS. C'est une taxe dont les étudiants doivent s'acquitter dès la rentrée universitaire 2018-2019. Elle doit « favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ».

En revanche, elle ne finance pas les actions entrant dans le cadre de la formation académique (projets tutorés, stages, promotion de l'offre de formation, actions donnant lieu à une évaluation ou attribuant des ECTS dans le cadre du cursus académique...).

Comme le stipule le décret du 19 mars 2019, les propositions de répartition de la CVEC ont été confiées au comité CVEC qui est composé de représentants des étudiants, d'élus du Conseil de la Vie Universitaire, de membres des services liés à la vie étudiante, d'un représentant du CROUS.

Le fonds est géré administrativement et financièrement par la Direction de la vie étudiante.

UN FONDS REFORME AU BENEFICE DES PORTEURS DE PROJETS

Le mandat étudiant 2016-2018 a été l'occasion de réformer en profondeur le soutien aux initiatives étudiantes. Les objectifs étaient d'apporter plus de clarté et plus de simplicité au bénéfice des étudiants qui portent des projets.

Rappel 2017-2018

Les associations étudiantes et les référents FSDIE ont été consultés. Ces retours ont permis l'élaboration d'un plan d'amélioration des conditions d'exercice de la vie associative. Parmi les actions d'amélioration identifiées, une partie concernait le FSDIE. L'année 2017-2018 a été l'année de la mise en œuvre de ces réformes.

1. Clarification des critères

Une première étape du plan d'amélioration du FSDIE portait sur la clarification des critères. Ce travail améliore la compréhension des porteurs de projets et facilite les décisions de la commission d'attribution.

Évolutions (CFVU du 20/10/16 et CA du 18/11/16):

- éclaircissement de la notion de « retour à la communauté universitaire » pour les projets s'adressant à un public extra-campus,

- mise en place d'une enveloppe de financement des formations associatives à hauteur de 500€ par an et par association,
- suspension des versements pour les associations n'étant pas à jour de leurs bilans,
- intégration des critères d'exercice de la vie associative à l'Université de Nantes votés par le CaC du 29 avril 2016,
- possibilité pour les étudiants des sites distants de soutenir leur projet en visioconférence lors des commissions.

2. Refonte du circuit de traitement des demandes

Une seconde étape a consisté à revoir en profondeur le dispositif de traitement des dossiers de demande.

- **Mise en place d'un guichet unique du financement des initiatives étudiantes**

En mettant fin à la distinction entre FSDIE centralisé et décentralisé, la réforme a simplifié le dispositif pour les étudiants. Tous les projets sont déposés auprès de la direction de la vie étudiante qui en assure le traitement. A l'échelle de l'établissement, il n'y a plus qu'un seul calendrier de dépôt sur lequel nous communiquons largement.

En déposant leur demande de subvention auprès de la DVE, les porteurs de projet bénéficient aussi d'un accompagnement global. La DVE travaille de façon très rapprochée avec les équipes de vie étudiante de proximité des pôles et des composantes.

- **Création d'une commission d'attribution à l'image de l'établissement**

Une seule commission est aujourd'hui en charge de l'examen des projets et décide des attributions. Cette commission est composée comme suit :

- Le Vice-président en charge de la vie étudiante, ou son représentant, préside la commission.
- Le directeur de la vie étudiante, ou son représentant, est secrétaire de séance et délivre les recommandations de la commission technique. Il n'a pas le droit de vote.

La commission d'examen se devant de représenter l'ensemble de l'établissement est composée comme suit :

Les élus étudiants :

- > 5 représentants étudiants, élus au sein de la CFVU ;
- > 2 représentants étudiants, élus au sein du CA ;

En cas d'indisponibilité des membres élus, leurs suppléants peuvent siéger à leur place en commission.

Les représentants des pôles et composantes :

- > un représentant du Pôle Humanité ;
- > un représentant du Pôle Santé ;
- > un représentant du Pôle Sciences ;
- > un représentant du Pôle Droit Eco Gestion ;
- > un représentant du Pôle Technologie ;
- > un représentant du campus de Saint-Nazaire ;

- > un représentant du campus de La Roche sur Yon ;
- > un représentant de l'ESPE.

Il revient aux pôles et sites distants de désigner trois représentants possibles (enseignants-chercheurs et administratifs) pour s'assurer d'être toujours représentés lors de la commission.

Sont membres de droit avec droit de vote :

- o Le vice-président étudiant du CROUS
- o Le directeur du service culturel du du CROUS
- o un représentant de la Ville de Nantes
- o un représentant de la CARENE
- o un représentant de la Ville de la Roche sur Yon

Des personnalités peuvent être conviées lors de l'examen de certains dossiers pour aider la commission à statuer : directeur du SUAPS, directeur de la DCI, correspondant vie associative de composante... Ces invités n'ont pas le droit de vote.

- **Identification d'équipe de vie étudiante en local**

La réforme accompagnait la volonté des pôles et des composantes de développer la thématique vie étudiante à l'échelle locale. Le rôle du référent FSDIE comme interface administrative entre les associations et la DVE était un schéma dépassé qui ne reflétait plus la réalité du terrain. Les composantes et les pôles se sont organisés et ont constitué pour certains des équipes pour traiter toutes les facettes de la vie étudiante. Pour accompagner et légitimer ces démarches, les pôles ont été invités à structurer des équipes de vie étudiante autour de correspondants vie étudiante nommés. Ces correspondants se sont entourés pour mener à bien leur action des collègues les mieux à même d'intervenir (logistique, communication, secrétariat...).

Allégés des tâches de traitement des dossiers FSDIE décentralisé depuis un an, les équipes se consacrent à l'animation du réseau associatif et ses conditions d'existence en local.

En parallèle et pour permettre aux pôles et aux composantes de développer une véritable stratégie de développement des initiatives étudiantes, le dialogue de gestion de l'établissement intègre désormais un axe vie étudiante avec une enveloppe dédiée.

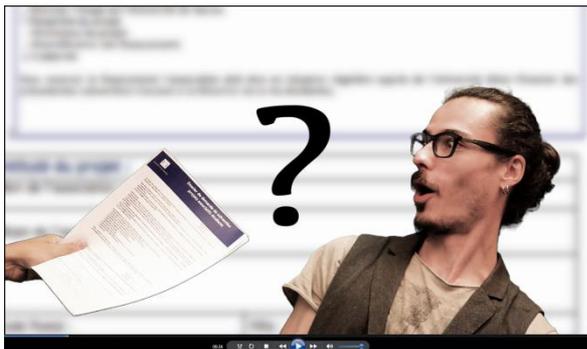
3. Apporter plus de visibilité au fonds

Une nouvelle campagne de communication a été élaborée en 2018 pour redonner de la visibilité à la fois au fonds de subvention mais aussi à tous les services d'accompagnement à la vie associative.

- **Une campagne basée sur des portraits d'étudiantes porteuses de projet :**



- Des tutoriels pour mieux appréhender le fonds de subvention et les services aux associations :



Tutoriel vidéo du fonds de subvention



Tutoriel vidéo services aux associations

Ces vidéos ont été réalisées par l'association Vlipp, dans le cadre d'une prestation commandée par la DVE.

- Un portail sur l'Intranet des étudiants pour retrouver tous les outils et services :



Intranet des étudiants

INTRANET > VERSION FRANÇAISE > ENGAGEMENT ET INITIATIVES ÉTUDIANTES > PORTEURS DE PROJETS ASSOCIATIFS ÉTUDIANTS



Accueil

Bienvenue - la boîte à outils

Scolarité, inscription, calendrier +

Orientation - Parcours - Métiers +

Pédagogie

La Bibliothèque Universitaire

Partir à l'étranger +

Entreprendre pendant vos études +

Santé/Social

Engagement et initiatives étudiantes -

Porteurs de projets associatifs étudiants

Porteurs de projets associatifs étudiants

“ Chers associatifs étudiants, cet espace vous est entièrement dédié. Vous y retrouverez toutes les informations utiles pour conduire vos projets et animer votre association à l'Université de Nantes. ”

Parce que votre université soutient votre engagement, découvrez ou redécouvrez tous les services que nous vous proposons pour faciliter vos projets.

Une association est considérée comme étudiante lorsque son-sa président-e et son-sa trésorier-ère sont inscrits-es à l'Université de Nantes

A la une

- > Préparez vos évènements festifs de rentrée : les bons conseils
- > Financez votre projet associatif étudiant : dépôt des dossiers avant le lundi 3 décembre 2018



Rejoignez le réseau !

Bons plans, conseils, rencontres... Rejoignez la communauté des assos étudiantes de l'Université de Nantes sur Facebook, le réseau des porteurs de projets associatifs !



Infos utiles

- > Financer vos projets associatifs étudiants - Calendrier des dépôts de dossiers 2018-2019
- > Toutes les actus de la vie associative

BILAN GENERAL DES ATTRIBUTIONS ET VERSEMENTS

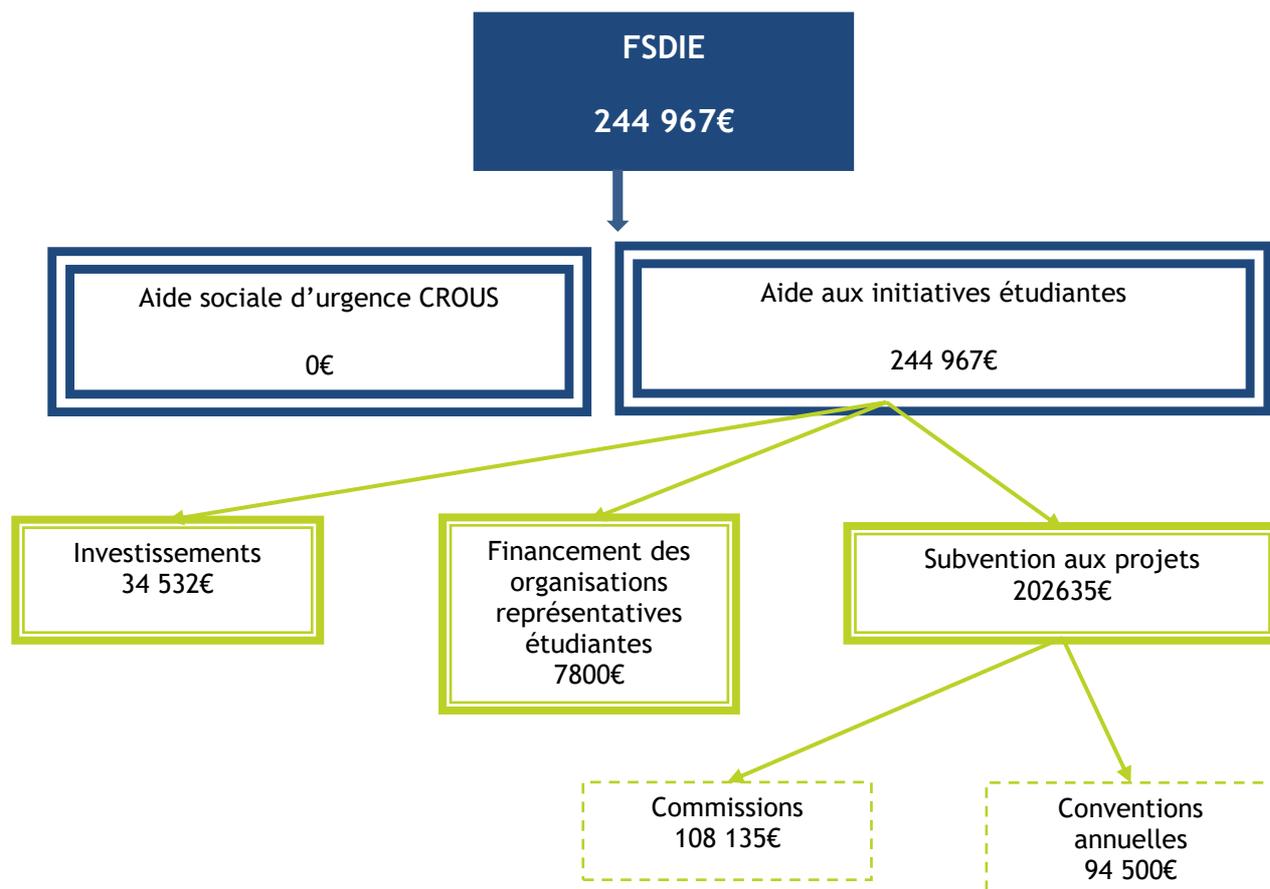


Figure 1 : Répartition de l'utilisation des crédits FSDIE 2018-2019

4. L'aide sociale d'urgence

L'Université de Nantes versait chaque année 40 000€ au CROUS Nantes-Pays de la Loire pour le financement de l'aide sociale d'urgence jusqu'à l'an dernier. Le bilan 2017-2018 a fait apparaître un total de 15 703,17€ d'attributions entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018. 77 étudiants ont bénéficié de 91 aides ponctuelles.

La loi « Orientation et réussite des étudiants » (Ore)

La loi Ore de mars 2018 a introduit la taxe CVEC de 90 € par étudiant et supprimé la cotisation au régime étudiant de sécurité sociale de 217€.

La CVEC, qui contribue à l'amélioration des conditions de vie et d'étude et à la dynamisation de la vie de campus, est collectée par les CROUS. Elle est ensuite redistribuée aux établissements pour mettre en place des actions de vie de campus en matière de prévention et de santé des étudiants, ou encore de soutien aux associations étudiantes.

De fait, il n'y a plus lieu de prélever du FSDIE des fonds dédiés à l'aide sociale.

5. Le financement des associations représentatives étudiantes

La « Charte de l' élu » (CA 06/06/2014) définit les garanties permettant l'exercice des mandats d'élus étudiants. Dans ce cadre, l'Université alloue une subvention aux associations représentatives étudiantes (article 8 de la Charte de l' élu). Ce financement est prélevé sur les crédits FSDIE.

Le financement des associations représentatives étudiantes concourt aux objectifs suivants :

- le fonctionnement de l'association ;
- la communication auprès des étudiants sur l'action de leurs représentants ;
- la formation des élus étudiants dans le cadre de leur mandat.

Pour prétendre à une subvention de la part de l'Université de Nantes, une association de représentation étudiante doit répondre aux critères suivants :

- avoir des représentants élus au sein du Conseil d'administration, de la Commission formation et vie universitaire, de la Commission scientifique et du Conseil universitaire des relations internationales ;
- être dûment déclarée en Préfecture sous le statut juridique de l'association loi 1901 ;
- disposer d'un compte bancaire au nom de l'association déclarée ;
- ne pas être débitrice de l'Université de Nantes.

Le calcul des attributions par association représentative étudiante ayant un ou plusieurs élu(s) aux conseils centraux, se fait sur le modèle suivant :

- > part fixe : 1000€ par association représentative
- > par variable : 150€ par siège

Les modalités de ce financement ont été votées au CA du 3 octobre 2014.

Listes	Nombre de sièges	CA	CR	CFVU	CURI	Nbr de sièges par orga	Mandat année 1			Mandat année 2			Total mandat
							Part fixe	part variable	Total	Part fixe	Part variable	Total	
		6	4	16	6								
<i>Interasso Nantes</i>	<i>Bouge ton campus avec InterassoNantes</i>	4	3	11	5	23	1 000 €	3 450 €	4 450 €	1 000 €	3 450 €	4 450 €	8 900 €
<i>UNI</i>	<i>UNI : On agit tu réussis</i>	1		1		2	1 000 €	300 €	1 300 €	1 000 €	300 €	1 300 €	2 600 €
<i>UNEF</i>	<i>Contre la selection et pour la défense de nos droits, je vote UNEf et indépendants</i>	1	1	4	1	7	1 000 €	1 050 €	2 050 €	1 000 €	1 050 €	2 050 €	4 100 €
	Total sièges obtenus par conseil	6	4	16	6	32	3 000 €	4 800 €	7 800 €	3 000 €	4 800 €	7 800 €	15 600 €

Figure 2 : Attributions pour le mandat étudiant 2018-2020

Interasso Nantes	Montant versé 2018 : 4450 €	Date de versement : 12/04/2019
UNI	Montant versé 2018 : 1300 €	Date de versement : 12/04/2019
UNEF	Montant versé 2019 : 2050 €	Date de versement : 28/05/2019

Montant total versé en 2019 : 7800€

6. Répartition de la part du fonds destinée au soutien aux initiatives étudiantes

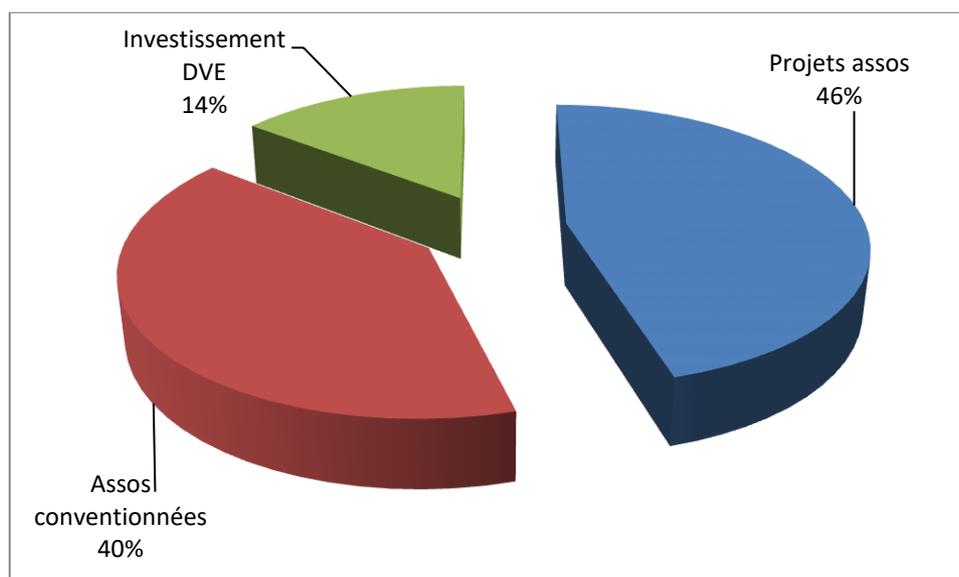


Figure 3 : Répartition 2018-2019 de la part du fonds destiné aux initiatives étudiantes

- **6.1. Les investissements matériels directs en 2018-2019**

Une part du FSDIE est destinée à l'achat de matériel mis à disposition des associations étudiantes en vue d'améliorer la qualité de vie des étudiants.

Store enrouleurs et rideau HALTOFLAMME	3033,36
Micros Pôle Etudiant	664,14
Console lumière Pôle Etudiant	4000
4 barnums	3261,67
Sono Pôle Etudiant	15967
8 Tables pliantes valise	707,30
Pratiquables de scène	3384
Achat de multipaires	2555
Communication DVE (affiches Solidarité Internat.)	960

Montant total des investissements : 34 532, 47€

- **6.2. Les commissions d'attribution de subventions**

Les subventions de projets au titre du FSDIE sont destinées à financer les projets portés par des associations étudiantes.

- Les dossiers reçus

Cinq commissions d'attribution ont été organisées durant cette année 2018-2019, soit : les 17 octobre, 18 décembre 2018, 05 mars, 24 avril, 17 juin 2019. Les dossiers sont réceptionnés par le service qui opère un premier examen, lors de « commissions techniques » afin de juger de la recevabilité ou non des dossiers et apporter une aide à la décision aux membres de la commission.

Les dossiers non recevables sont écartés. Cette commission technique est aussi l'occasion pour l'équipe de la Direction de la Vie Étudiante de reprendre contact avec les porteurs de projet en cas d'incohérences ou de faiblesses dans leur dossier.

Sur 130 dossiers réceptionnés, 19 ont été retirés avant les commissions : non-recevables (associations non-étudiantes, projets non aboutis, projets notés, voyages...)

- **Les dossiers examinés par la commission**

111 projets ont fait l'objet d'un examen en commission.

23 dossiers se sont vu refuser un financement (au regard des critères d'éligibilité : qualité du montage, intérêt pour la communauté étudiante...).

- **Les attributions**

88 projets ont fait l'objet d'une attribution, portés par 58 associations (une association peut déposer plusieurs demandes dans différents domaines).

108 135 € de subventions ont été attribués sur un total de 204 905 € de demandes (comprenant les demandes partiellement acceptées, non acceptées et les projets non recevables).

En 2018-2019 les attributions vont de 20 € à 10 000€. L'attribution médiane est de 700 €.

Domaine du projet	Total attributions			Nombre de projets			Nombre d'associations		
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Culture	28 428 €	24 099 €	30 541 €	20	16	20	14	11	14
Sports et loisirs	15 352 €	28 378 €	8 661 €	10	14	8	8	13	6
Solidarité Citoyenneté	9 611 €	4 379 €	1 200 €	8	4	1	7	2	1
Handicap	0€	170 €	2 698 €	0	1	3	0	1	3
Convivialité	15 430 €	34 540 €	29 582 €	6	20	18	5	14	15
Interculturalité	1 150 €	7 410 €	5 855 €	1	8	8	1	6	6
Média	7 300 €	7 250 €	3 625 €	2	2		2	2	1
Environnement	178 €	42 €	0 €	1	1	0	1	1	
Culture scientifique	17 330 €	5 800 €	20 683 €	3	10	18	2	8	18
Formations vie associative		1 960 €	4 100 €		5	9		4	8
Formations Solidarité Internationale (SI)		2350 €	1 190 €		7	2		6	2
TOTAL	94 779 €	116 378 €	108 135 €	51	88	87	40	68	74

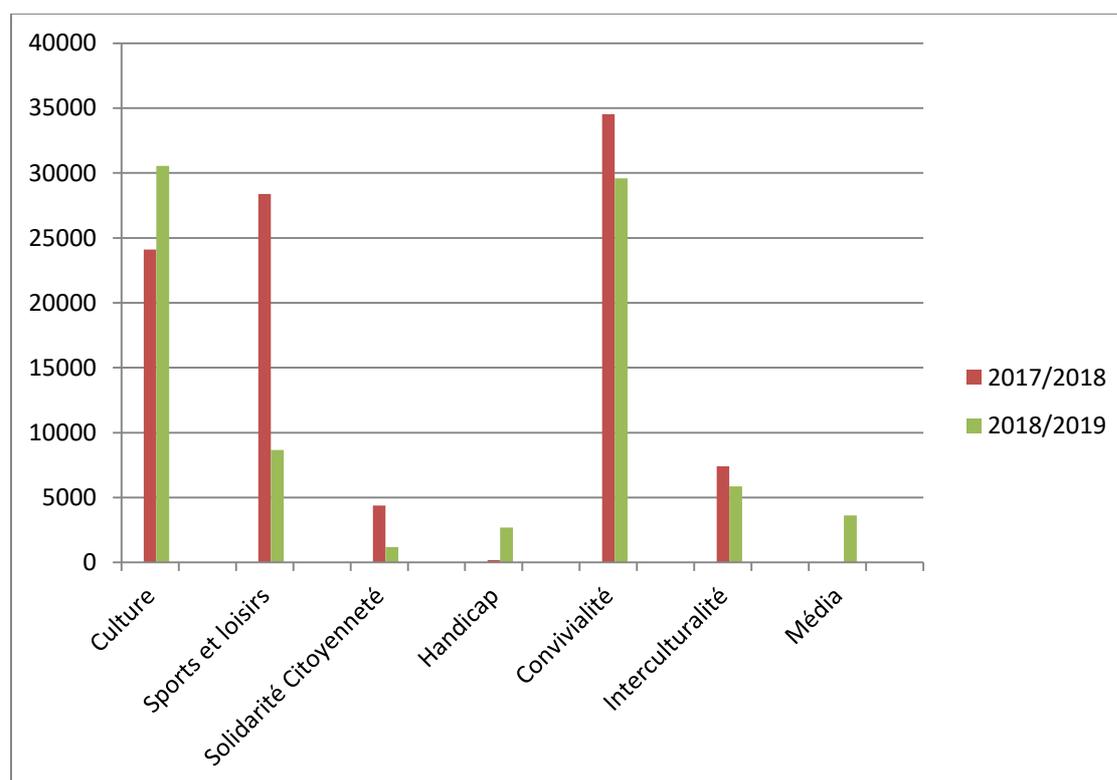


Figure 4 : Evolution de la répartition des attributions par grands domaines.

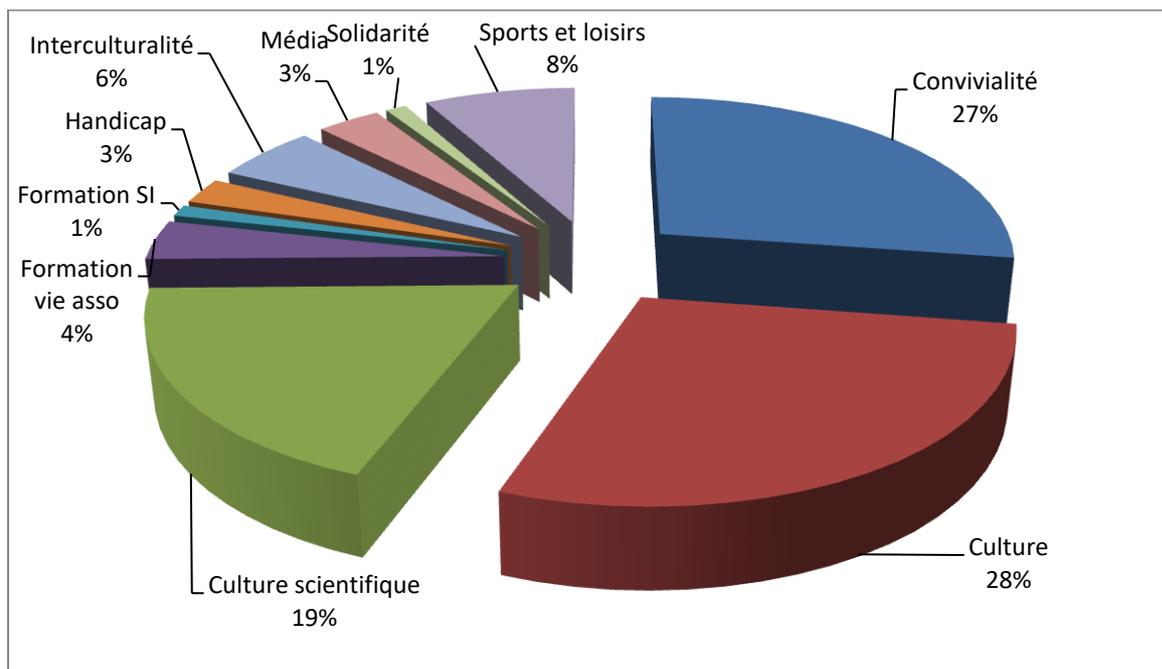


Figure 5 : Répartition des attributions au titre des commissions d'attribution de subvention par domaine de projet en 2018-2019

- Le taux de versements des attributions 2018-2019

Les attributions dépassant 300€ sont versées en deux fois. Les 50 premiers pourcent sont versés à la signature de la convention de partenariat, le reliquat est versé au prorata des sommes réellement engagées sur présentation du bilan moral et financier à la Direction de la Vie Étudiante dans l'année suivant la signature de la convention. A la clôture de l'exercice budgétaire 2019, 77 % du total des sommes attribuées lors des cinq commissions 2018-2019 ont été versées (subventions des associations conventionnées comprises).

• 6.3. Les conventions annuelles

Au-delà de l'accompagnement des projets étudiants, depuis maintenant seize ans, l'Université de Nantes établit des partenariats durables et construits avec des associations étudiantes au travers de conventions annuelles. L'objectif est de structurer et pérenniser les relations avec ces associations « moteurs » du milieu associatif étudiant. La consolidation de ces partenariats et la valorisation de ces initiatives contribuent à dynamiser la vie associative étudiante.

	PRUN	DIPP	Labo des savoirs	AFEV	ESN
2007	26 000 €	16 000 €			6 800 €
2008	26 000 €	17 000 €			8 000 €
2009	31 000 €	18 000 €			8 800 €
2010	30 000 €	19 000 €			6 500 €
2011	30 000 €	20 000 €		7 000 €	6 500 €
2012	30 000 €	20 000 €	2 400 €	7 000 €	7 500 €
2013	35 000 €	20 000 €	12 000 €	7 000 €	6 000 €
2014	30 000 €	21 000 €	12 000 €	7 000 €	4 000 €
2015	30 000 €	24 000 €	12 000 €	8 000 €	6 000 €
2016	30 000 €	24 000 €	9 000 €	8 000 €	6 000 €
2017	31 500 €	30 000 €	7 000 €	8 000 €	8 000 €
2018	30 000€	30 000 €	7 000 €	8000€	8 000 €
2019	33000€	30000€	12000€	8000€	11500€

Figure 6 : Evolution des conventionnements annuels au titre du FSDIE

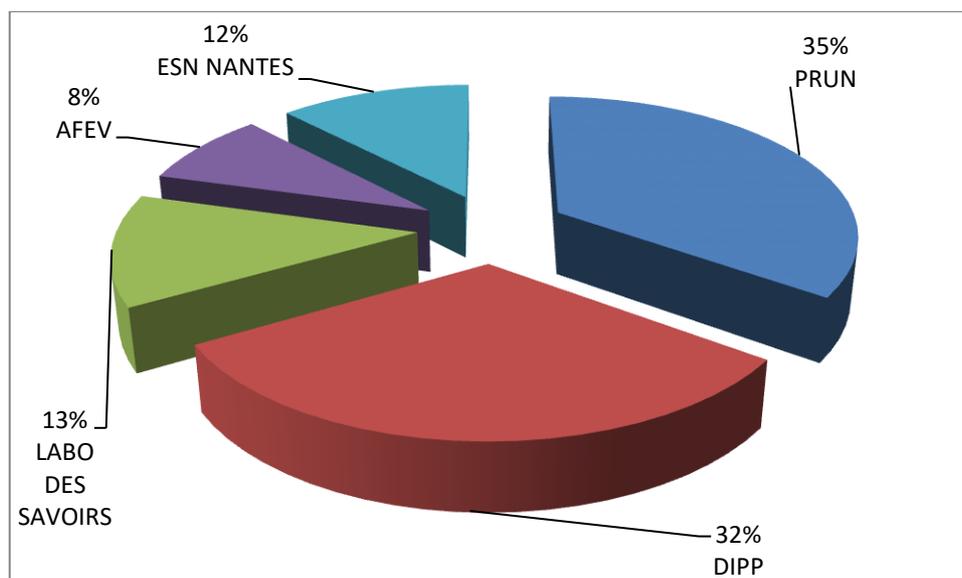


Figure 7 : Répartition de l'enveloppe destinée aux conventions annuelles en 2019

DELIBERATIONS DES COMMISSIONS FSDIE

(Projets ayant fait l'objet d'une subvention, hors investissement)

	Association	Projet	Date commission	Domaine du projet	Somme demandée	Somme décidée
1	ANOPHELE	Week-ends de formation ANEMF	17/10/18	Formation	500 €	500 €
2	ANFO	Congrès national des étudiants en orthophonie	17/10/18	Formation	500 €	500 €
3	BDE Polytech Nantes	Congrès FEDERP Grenoble	17/10/18	Formation	200 €	200 €
4	BDE Polytech Gavy	Congrès FEDERP Grenoble	17/10/18	Formation	500 €	500 €
5	SCINAPSE	Colloque universitaire	17/10/18	Formation	500 €	500 €
6	INTERASSO Nantes	Week-end de formation et cohésion	17/10/18	Formation	500 €	500 €
7	MAST'ODONT	100ème congrès de l'UNECD	17/10/18	Convivialité	20 000 €	2 317 €
8	L'S FAIRE TES MAINS	Cours de LSF	17/10/18	Culture scientifique	2 226 €	2 226 €
9	ANOPHELE	Semaine de prévention et de promotion de la santé	17/10/18	Culture scientifique	600 €	600 €
10	ANOPHELE	Crok le Monde Colombie	17/10/18	Convivialité	125 €	125 €
11	AMIGO	Week-end d'accueil des nouveaux internes	17/10/18	Convivialité	2 000 €	2 000 €
12	PANDIA TO'GO	Retour de projet 2018	17/10/18	Convivialité	80 €	80 €
13	GENEPI	Enfermées	17/10/18	Culture	1 200 €	1 200 €
14	LE FIL	Atelier Théâtre	17/10/18	Culture	2 000 €	2 000 €
15	AZEN	Cycle de conférences	17/10/18	Culture scientifique	405 €	405 €
16	ASCII	Journée Rétro-Gaming	17/10/18	Convivialité	146 €	146 €
17	LA SCIREN	Le cafard déchainé	17/10/18	Culture scientifique	1 400 €	1 400 €
18	ASENG	Journée d'intégration des primo entrants	17/10/18	Convivialité	1 590 €	1 590 €
19	ESFAN	Droit à la formation	18/12/18	Formation	500 €	500 €
20	HUMANILLE	Togo 2019	18/12/18	Formation	490 €	490 €
21	ESCALES EN GENIE CIVIL	Le BTP Support d'innovation	18/12/18	Culture scientifique	1 483 €	1 483 €
22	BDE Polytech Gavy	Nuit de Noël	18/12/18	Convivialité	1 000 €	1 000 €
23	BDE Polytech Gavy Polytrip	Défi Stop 2019	18/12/18	Sports et Loisirs	450 €	450 €
24	ANFO	RockHandicap	18/12/18	Handicap	1 476 €	1 476 €
25	ANFO	Week-end fédérateur de la FNEO (WEFF)	18/12/18	Culture scientifique	3 480 €	3 000 €
26	DIPP Le Vlipp	Bringue - Musique & Médias	18/12/18	Média	3 625 €	3 625 €
27	KATHAR 6	Error 404 Humanity Not Found	18/12/18	Culture	900 €	900 €
28	M2 Droit pénal et Carrières judiciaires	Cycle de conférences sur les professions du domaine pénal	18/12/18	Culture	780 €	780 €
29	BDS IUT Nantes	Coupe de France des IUT 2018	18/12/18	Sports et Loisirs	800 €	800 €
30	Master 2 Droit du marché MDMN	Concours de médiation	18/12/18	Culture scientifique	600 €	600 €

31	LYSIAS Nantes	Concours de plaidoirie et d'éloquence	18/12/18	Culture scientifique	335 €	335 €
32	MECA'NANTES	Journée de la mécanique	18/12/18	Culture scientifique	2 500 €	2000 €
33	MACH'NANTES	Remise des diplômes	18/12/18	Convivialité	659 €	659 €
34	MACH'NANTES	Gala association Mach'Nantes 8ème édition	18/12/18	Convivialité	1 044 €	1 044 €
35	ANESV	Congrès des Licences Sciences de la Vie	18/12/18	Culture scientifique	1 000 €	750 €
36	ANAU	Colloque AirBnB : Vers une ubérisation de la ville ?	18/12/18	Culture scientifique	500 €	500 €
37	AIR IC LRY	Les 20 ans du département Info-Com	18/12/18	Convivialité	9 610 €	500 €
38	Association FFB Nantes-Cardiff	Rapprocher les étudiants de la FFB Nantes-Cardiff	18/12/18	Culture scientifique	145 €	145 €
39	ZAMI	Table Quiz	18/12/18	Culture	90 €	90 €
40	ELSA	Conférences thématiques	18/12/18	Culture scientifique	200 €	200 €
41	ELSA	Petits déjeuners juridiques	18/12/18	Culture scientifique	500 €	400 €
42	AZACAE	Projet Laos (formation + projet retour 200€)	05/03/19	Autre / formations	700 €	700 €
43	CNEM	JPE ANEMF	05/03/19	Autre / formations	500 €	500 €
44	GENEPI Nantes	Week-end de formation interasso régional	05/03/19	Autre / formations	400 €	400 €
45	BDE ESPE	Visite Panthéon et Mémorial de la Shoah + exposition Devoir de mémoire	05/03/19	Culture	322 €	322 €
46	AESP	Conférence "les nouvelles inégalités en Europe"	05/03/19	Solidarité Citoyenneté	380 €	300 €
47	LES TRIBUNS	Procès fictif de Mozart	05/03/19	Culture	20 244 €	10 000 €
48	ANOPHELE	Crock le monde Russie	05/03/19	Interculturalité	125 €	125 €
49	ANOPHELE	Projet Handicap	05/03/19	Handicap	160 €	160 €
50	ANEP	25ème Gala des étudiants en Pharmacie	05/03/19	Convivialité	2 500 €	2 500 €
51	CNEM	Gala de fin d'année des étudiants en Médecine	05/03/19	Convivialité	4 915 €	4 915 €
52	ESFAN	Semaine bien-être des étudiants sages-femmes	05/03/19	Culture scientifique	270 €	270 €
53	WCGR	Organisation et participation aux événements nautiques	05/03/19	Sport et loisirs	1 500 €	1 500 €
54	HELIKON	Rencontre débat "Philosophie et alpinisme"	05/03/19	Culture scientifique	406 €	280 €
55	ASCII	Journée Rétro-Gaming	05/03/19	Sport et loisirs	111 €	111 €
56	POLYJOULE	Polyjoule 2019	05/03/19	Culture scientifique	3 000 €	3 000 €
57	BDE Polytech Nantes	Atlantic Sport Cup	05/03/19	Sport et loisirs	1 000 €	1 000 €
58	BDE Polytech Nantes	Raid Polytech Nantes	05/03/19	Sport et loisirs	1 500 €	1 500 €
59	C'VEN	Galo o Campus	05/03/19	Convivialité	1 800 €	1 800 €
60	SOCIAL GAMERS CLUB	Le Rézeau 2.1	05/03/19	Convivialité	300 €	300 €
61	CUN	"la petite messe de Rossini"	05/03/19	Culture	2 500 €	2 500 €
62	ESN Nantes	Journée interculturelle	05/03/19	Interculturalité	2 000 €	1 700 €
63	Compagnie Mirifique	Liberté, égalité, Beyoncé	05/03/19	Culture	1 024 €	1 024 €
64	Compagnie Mirifique	Pas de bougie bougie	05/03/19	Culture	800 €	800 €

65	Radio Prun'	Les 20 ans de Prun'	05/03/19	Média	5 500 €	5 500 €
66	APNE	Congrès de mars FENEPSY	24/04/19	Formation	120 €	120 €
67	PANDIA TOGO	Sensibilisation et dépistage de diabète type 2	24/04/19	Formation SI	500 €	216 €
68	PHARMA LIBRE	Orphelinat indien	24/04/19	Formation SI	700 €	700 €
69	AE STAPS	Journée nationale du sport et du handicap	24/04/19	Sport et loisirs	1 062 €	1 062 €
70	ANOPHELE	Education à la vie festive et étudiante	24/04/19	Culture	675 €	675 €
71	ANOPHELE	Crok le monde Egypte	24/04/19	Interculturalité	125 €	125 €
72	BDE Polytech Nantes	Organisation du congrès de printemps 2019 Nantes	24/04/19	Culture scientifique	3 000 €	2 300 €
73	JAPANANTES	Japanantes 8 ^{ème} édition	24/04/19	Interculturalité	2 500 €	2 000 €
74	LAB SCIREN	IGEM Nantes 2019	24/04/19	Culture scientifique	14 000 €	4 400 €
75	Résistance animale	Atelier cosmétique végan décembre 2018	24/04/19	Environnement	29 €	29 €
76	Résistance animale	Atelier cosmétique végan janvier 2019	24/04/19	Environnement	20 €	20 €
77	Résistance animale	Atelier cosmétique végan avril 2019	24/04/19	Environnement	25 €	25 €
78	Résistance animale	Projection avril 2019	24/04/19	Environnement	225 €	225 €
79	Anadyl	Soirée libanaise 2019	24/04/19	Interculturalité	1 500 €	1 500 €
80	ANEP	Twinnet	17/06/19	Interculturalité	340 €	340 €
81	CNEM	Remise de diplômes 2019	17/06/19	Convivialité	3 160 €	2 500 €
82	ORTH'AU BOUT DU MONDE	Retour Vietnam 2019	17/06/19	Interculturalité	1 000 €	1 000 €
83	AIE NANTES	Semaine socio culturelle de l'étudiant ivoirien « Akwaba » en Côte d'Ivoire	17/06/19	Convivialité	2 000 €	2 000 €
84	LELAN	Livrets de rentrée UFR Lettres et langages Rentrée 2019	17/06/19	Convivialité	406 €	406 €
85	LE FIL	Atelier Théâtre	17/06/19	Convivialité	5 750 €	5 000 €
86	LE FIL	Cinéma pleir air	17/06/19	Convivialité	2 380 €	2 000 €
87	ESN NANTES	AG ESN Nantes	17/06/19	Interculturalité	993 €	993 €
88	LAB'ETHIQ	Colloque Universitaire	17/06/19	Culture scientifique	776 €	776 €
					TOTAL	108 135 €

TABLE DES GRAPHIQUES

Figure 1 : Répartition de l'utilisation des crédits FSDIE 2018-2019	9
Figure 2 : Attributions pour le mandat étudiant 2018-2020.....	11
Figure 3 : Répartition 2018-2019 de la part du fonds destiné aux initiatives étudiantes	11
Figure 4 : Evolution de la répartition des attributions par grands domaines.	13
Figure 5 : Répartition des attributions au titre des commissions d'attribution de subvention par domaine de projet en 2018-2019	14
Figure 6 : Evolution des conventionnements annuels au titre du FSDIE	15
Figure 7 : Répartition de l'enveloppe destinée aux conventions annuelles en 2019	15



UNIVERSITÉ DE NANTES

**DÉLIBÉRATION N°2017-07-04-7
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 4 juillet 2017

**POINT 7 : APPROBATION DU PRINCIPE DE REPARTITION DES DROITS
UNIVERSITAIRES POUR L'ANNEE 2017/2018**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité avec 34 voix pour :

APPROUVE la part des droits de scolarité affectée au service commun de documentation, soit 34€, et celle affectée au financement du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes, soit 16€.

AUTORISE le remboursement à l'étudiant des droits universitaires en cas de renoncement à l'inscription avant le 15 octobre 2017, déduction faite d'une somme de 23 € qui reste acquise à l'établissement pour frais de gestion. En cas de circonstances exceptionnelles, le Président de l'Université peut toutefois accorder le remboursement des droits universitaires au-delà de cette date.

À Nantes, le 4 juillet 2017

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

WWW.UNIV-NANTES.FR

Contacts :

Direction de la vie étudiante

dve@univ-nantes.fr

Crédits photos : Pôle Audiovisuel et Multimédia